

Communication publicitaire



OBLIGATAIRES

MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND

**Un placement obligataire responsable
en faveur du développement durable**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



mirova

MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND

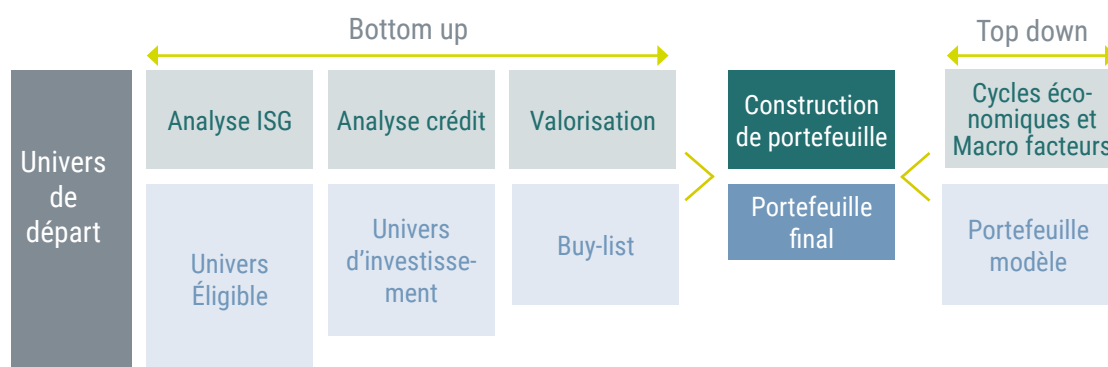
Compartiment de droit luxembourgeois de la SICAV Mirova Funds.

Mirova Funds est une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise composée de plusieurs compartiments, agréée par la CSSF en 2009. Natixis Investment Managers International est la société de gestion et a délégué la gestion du compartiment à Mirova.

- Un fonds obligataire qui permet de financer activement les projets durables
- Une approche qui sélectionne les émetteurs combinant des critères ESG⁽¹⁾(Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et des critères financiers
- Une équipe de recherche en investissement responsable composée de plus de 10 analystes

ACCEDEZ A UNE GESTION ACTIVE ET DE CONVICTION

La sélection des émissions est au cœur du processus d'investissement. Le fonds met ainsi en œuvre une gestion active et de conviction, au travers d'un processus d'investissement combinant les vues financières et ESG⁽¹⁾.



BÉNÉFICIEZ D'UN PLACEMENT DIVERSIFIÉ DANS L'UNIVERS OBLIGATAIRE

L'attractivité de chaque segment obligataire évolue en fonction du contexte de marché. La diversification du type d'émetteurs et une allocation dynamique permettent de profiter des différents cycles économiques et de créer de la valeur. Le gérant accorde donc une grande importance à la diversification afin d'identifier les meilleures opportunités et gérer au mieux les risques (devises, type d'actifs, régions, émetteurs, notation de crédit).

Chaque titre est analysé par l'équipe de gestion afin d'identifier les entreprises qui fournissent des solutions adéquates aux défis futurs et pour évaluer leur profil de crédit. Le gérant sélectionne alors les émetteurs qui offrent le meilleur ratio rendement/risque.

PRIVILÉGIEZ L'INVESTISSEMENT À IMPACT POSITIF AVEC LES OBLIGATIONS VERTES

Les obligations vertes sont des obligations dont le but est de financer des projets à impact positif sur l'environnement.

L'objectif des obligations vertes est double :

- Objectif environnemental en finançant la transition énergétique et écologique
- Objectif financier en délivrant un rendement financier similaire à une obligation classique

(1) Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

POINT D'ATTENTION Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.



Marc
BRIAND

2 QUESTIONS AU GÉRANT DE MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND

Quelle est la différence entre une obligation classique et un Green Bond ?

“ Un Green Bond est similaire à une obligation classique, se négociant de la même manière et disposant du même niveau de liquidité. Mais la spécificité des Green Bonds est qu'ils financent des projets environnementaux tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion de l'eau. Ils tiennent également compte de l'impact des projets qu'ils financent. Les Green Bonds ont donc un double impact : financier et environnemental.”

Quelle est l'expérience de Mirova sur le marché des Green Bonds ?

“ Mirova dispose de presque 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement durable. Sur le marché des Green Bonds, Mirova est devenu pionnier en souscrivant en 2012 à la première émission obligataire liquide de type Green Bond. Mirova gère désormais plus de 1,2 milliards d'euros* à travers divers fonds et mandats de gestion. ”

* Chiffres arrêtés à mars 2018

PROFIL DE RISQUE

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund **n'est pas garanti**, il existe **un risque de perte en capital**. Le Fonds est également soumis aux risques suivants : titres de créance, variation des taux d'intérêt, risque de crédit, risque de contrepartie, change, liquidité, concentration géographique, investissements sur la base de critères ESG, modifications des lois et/ou des régimes fiscaux, produits dérivés, investissement dans des titres convertibles contingents, titres notés en dessous d'« Investment Grade » ou titres non notés, marchés émergents, risques en matière de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Mirova sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque * : 1 **2** 3 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund (le « Compartiment ») est d'investir dans des obligations qui génèrent des avantages environnementaux et/ou sociaux, à condition que cet investissement durable ne porte pas atteinte de manière significative à l'un quelconque des objectifs durables définis par la législation de l'UE et que les émetteurs sélectionnés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Le Compartiment investira principalement dans des obligations, dont des obligations libellées en euro, des obligations vertes, des obligations vertes et sociales ainsi que des obligations sociales, émises par des émetteurs privés et publics, tout en incluant systématiquement des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« ESG »), en vue de surperformer l'Indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (couvert en EUR) sur **la période minimale d'investissement recommandée de 3 ans**.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

A SAVOIR

Une gestion de conviction est une gestion caractérisée par des paris marqués s'appuyant sur de fortes convictions des gérants, pouvant entraîner des écarts importants entre le fonds et son indicateur de référence (tant dans la composition du portefeuille que dans les performances).

EN SAVOIR +

	Part R/A	Part I/A
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Mirova	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds, UCITS	
Classification	Obligations	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	2 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM TR (Total Return) € ⁽¹⁾ . L'indice comprend des obligations à taux fixe et de bonne qualité libellées en euros. Il est disponible sur www.bloomberg.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	5%	
- d'investissements durables	90%	
Date de création	15/10/2013	
Code ISIN	LU0914734701	LU0914734537
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation du groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Souscription minimale initiale	Néant	50 000 €
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	2,50 % acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.10 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,51%	0,60%. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,10%
Coûts de transaction	0,2 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit	
Modalités de souscription et de rachat	Un millième de part, cours inconnu	
Valeur liquidative d'origine	100 €	10 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	13h30	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1	2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914734701/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914734537/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914734701/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0914734537/detail> (part I).**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.



L'initiative «Towards Sustainability» veut aider tous les types d'investisseurs particuliers et institutionnels qui cherchent des solutions d'épargne et d'investissement plus durables. Elle veut également encourager les institutions financières à offrir une gamme diversifiée et qualitative de produits durables.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llabelisr.fr.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.mirova.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Document non contractuel. Achievé de rédiger en février 2023.

Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Fund, gérée par Natixis Investment Managers International (déléguataire : Mirova)

Mirova – Société anonyme au capital de 8 813 860 euros - RCS Paris- 394 648 216 – Agrément AMF GP 02-014 - 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris. Mirova est une société de gestion, affiliée de Natixis Investment Managers.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.